



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Des prestations d'enseignement et d'encadrement du VTT et autres disciplines assimilées des moniteurs de L'ÉCOLE de VTT 73TRACKS.

Article 1 : Prestations

Tous les moniteurs de l'école de VTT 73Tracks sont titulaires d'un diplôme de VTT validé par l'Etat Français et possèdent une carte professionnelle en cours de validité autorisant l'enseignement du VTT et de ses disciplines assimilées.

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des pratiquants. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'école de VTT 73Tracks de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction des produits proposés par l'école de VTT 73Tracks. En conséquence, l'école de VTT 73Tracks se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un pratiquant dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le pratiquant ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

L'apprentissage du VTT en milieu montagnard se déroule dans un environnement spécifique au caractère sport extrême. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur.

Les prestations de stage sur plusieurs jours sont consécutives (matins ou après midi).

Article 2 : Assurance

L'école de VTT 73Tracks souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Numéro de contrat : 145045530, SARL SAGA - Agent général exclusif MMA N° ORIAS 09046847 www.orias.fr 5 RUE PIERRE SEMARD BP54 69922 OULLINS CEDEX Tél 0478517233 jean-francois.bellet@mma.fr

Les moniteurs diplômés d'état possèdent également une couverture Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages causés à un tiers.

L'école de VTT 73Tracks n'est pas responsable des accidents causés par les pratiquants qui participent au cours. (Il convient d'être titulaire d'une assurance responsabilité civile personnelle)

L'école de VTT 73Tracks ne peut être tenue responsable en cas de casse, de détérioration, de vol, etc, du matériel loué ou personnel. L'achat de la prestation en pack "cours + VTT" n'inclut aucune assurance et ne présente aucune responsabilité de la part de l'école de VTT 73Tracks.

L'école de VTT 73Tracks n'assure pas les élèves en corporel ou matériel, nous vous conseillons de

prendre une assurance spécifique à la pratique du VTT de montagne ou de vérifier le contrat de vos assurances actuelles.

Article 3 : Tarifs / Inscription / Paiement

3.1 : Tarifs

Les tarifs de l'école de VTT 73Tracks sont présentés sur ce [site](#).

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'école de VTT 73Tracks soit sans le matériel (hors VTT et équipements) ou soit avec le matériel (pack cours + VTT) à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, hébergement, etc).

3.2 : Modalité d'inscription

L'inscription à des prestations de l'école de VTT 73Tracks implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales de vente.

Les cours collectifs sont constitués en fonction de l'âge et du niveau théorique des participants.

Si l'effectif minimum de 3 participants n'est pas requis, l'école de VTT 73Tracks se réserve le droit de suspendre toute prestation ou de regrouper les cours.

L'école de VTT 73Tracks assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la réservation de la prestation.

Les prestations sont réservées pour des dates et horaires fermes, l'école de VTT 73Tracks se réserve le droit de modification en cas de nécessité (météo, remontée mécanique, effectif, etc)

Le paiement manifeste la conclusion du contrat. Un bon de réservation vous est fourni.

Le participant devra préalablement, à l'heure prévue au cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux Remontées Mécaniques et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, assurance corporelle, secours, etc).

Article 4 : Annulation ou interruption du fait du client

- Les cours collectifs ou privés non décommandés avant 12h00 la veille de la prestation ne seront pas remboursés.
- Si vous avez souscrit une assurance annulation : cette dernière prendra en charge le traitement de votre demande d'annulation.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif* : l'école de VTT remboursera le prix payé moins des frais de gestion (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros).
- En l'absence de cas de force majeure : l'école de VTT remboursera le prix payé moins des frais de gestion (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros) auxquels s'ajoutera une indemnité de rupture de contrat (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros).
- En cas d'interruption du seul fait du participant pour quelques raisons que ce soit lors d'une prestation qui à débutée, cours collectif ou privé, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

**justificatif : certificat médical signé d'un médecin précisant l'inaptitude à la pratique du VTT de l'élève pendant toute la durée des cours.*

Article 5 : Annulation / Interruption du fait de l'École de VTT

5.1 : Annulation et Interruption

L'école de VTT 73Tracks se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours notamment en cas de force majeure. Constitue notamment un cas de force majeure : la fermeture TOTALE des pistes ou des remontées mécaniques pendant la totalité du temps imparti au cours, l'école de VTT vous restituera la somme que vous avez versée.

5.2 : Météo / Pannes / Incidents

Les conditions atmosphériques changeantes, les pannes de remontées mécaniques ou autres incidents de quelque nature qui obligent l'interruption de la prestation ne peuvent être imputables à l'école de VTT 73Tracks. En conséquence il ne peut être demandé un remboursement ni un report de cours.

Article 7 Exclusion

L'école de VTT 73Tracks se réserve le droit d'exclure à tout moment un participant dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement et la sécurité de l'enseignement (mise en danger d'autrui ou de soi même). Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 8 : Droit à l'image

Chaque client autorise expressément la captation et la reproduction gratuite de son image tant individuelle que collective dans le cadre de l'activité et ce dans le but de publicité ou de promotion de l'école de VTT 73TRACKS.

Article 9 : Règlement des litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.